

Fracture du poignet



Quelle joie d'explorer à vélo les sentiers forestiers... Soudain, un chien surgit : coup de frein brutal et c'est la chute ! Résultat : une mauvaise fracture du poignet. Jean (45 ans) ne peut plus conduire, mais grâce aux 500€ de « Blessures Accidentelles », il prendra autant de fois le taxi que nécessaire pour aller chez le kiné.

Fracture du col du fémur



En faisant ses courses au marché, Andrée (64 ans) glisse sur une tomate tombée d'un étal. Diagnostic : fracture du col du fémur. Grâce aux 1000 € de « Blessures Accidentelles », elle pourra compléter sa rééducation par un séjour en thalasso.

L'accident domestique en chiffres

Selon les statistiques officielles :

- après 60 ans, 1 accident domestique sur 4 se termine aux urgences,
- dans 1 cas sur 2, il y a traumatisme ou fracture, avec hospitalisation.

Dans cette catégorie d'âge, les chutes entraînent chaque année :

- 40 000 tassements de vertèbres,
- 35 000 fractures du poignet,
- 50 000 fractures du col du fémur.

Plus de 8 chutes sur 10 se produisent à domicile, dans la maison ou à proximité.

Créateur de sérénité

- depuis 1854 -

Contactez-nous



11, rue Albert Sarraut 78028 Versailles
produits@menages-prevoyants.fr
Tél.: 01 39 24 60 00
www.menages-prevoyants.fr

Garantie portée par l'EQUITE assurances du groupe Generali
SA au capital de 15 569 320 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS Paris B 572 084 697 00059



Blessures
accidentelles



Blessures accidentelles
**Une indemnité
en cas d'accident**

jusqu'à 8000€ en cas d'accident
chez vous ou à l'extérieur



REALISATION : LA FOURMILIERE & ASSOCIÉS - 01 39 24 18 40 - VERSAILLES - Impression : RCS NANTERRE 622 002 574



Créateur de sérénité

- depuis 1854 -



L'indemnité
**Blessures
accidentelles**

garantit aux personnes assurées, le versement d'un capital forfaitaire dans le cas d'accident entraînant dans les 90 jours qui suivent, une des blessures prévues au barème, tel qu'il est défini dans les dispositions générales.

Pour toute blessure de la vie courante : obtenez des indemnités importantes en cas de fractures, brûlures, luxation résultant d'un accident.

- Totale liberté d'utilisation des indemnités versées : aide ménagère, taxi, équipement de confort...

Que faut il entendre par accident ?

Il faut entendre toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure.

Quelle est l'étendue de la garantie ?

La garantie est acquise dans le monde entier, 24 heures sur 24, pour des séjours de moins de 3 mois, au cours de la vie privée, de la vie professionnelle, ou d'activités sportives (voir dispositions générales)

Le montant de la garantie varie en fonction de la gravité de la blessure.

A chaque blessure son indemnité

Les indemnités forfaitaires vous permettent de faire face aux conséquences quotidiennes d'un handicap temporaire.

Une somme nette d'impôt qui vient en plus des remboursements Sécurité Sociale et mutuelle.

Les avantages réservés à nos adhérents et à leur conjoint

- Vous pouvez souscrire de 18 à 79 ans inclus.
- Votre acceptation est garantie sans examen médical, ni questionnaire de santé.
- Vous êtes protégés à vie dès réception de votre souscription.
- Si vous souscrivez avec votre conjoint, il bénéficie d'une réduction de plus de 30% sur sa cotisation. Ce tarif couple couvre le cas échéant vos enfants à charge fiscalement.
- Vous pouvez recevoir jusqu'à 8 000 € d'indemnité en cas de blessures multiples.

Cotisation mensuelle par prélèvement

	18-49 ans	50-79 ans
Individuelle	6,80 €	9,80 €
Couple	11,30 €	16,20 €